

In Extenso

In Extenso Auvergne Rhône Alpes
24 chemin des Verrières
BP 33
69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54
Fax : +33 (0) 4 78 34 26 66
lyon.charbonnieres@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MRCA / RELIEF INTERNATIONAL - FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

3 B rue de Budapest
75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2020	7

* * *

MRCA / RELIEF INTERNATIONAL - FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

3 B rue de Budapest

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association MRCA / RELIEF INTERNATIONAL - FRANCE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MRCA / RELIEF INTERNATIONAL - FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels de l'association :

- L'identification et le traitement des événements post-clôtures mentionnés dans la section « 2.2. *Evènements postérieurs à la date de clôture* » ;
- L'impact de présentation lié au changement de méthode comptable entraîné par la première application du règlement ANC 2018-06 décrit dans la section « 3.2.1 *Mise en œuvre du nouveau plan comptable associatif* » ;
- La description de la méthode de conversion utilisée détaillée dans la section « 3.2.2 *Politique de change* » ;
- Le changement de méthode comptable relatif à l'évaluation des produits à recevoir et aux produits constatés d'avance liés aux conventions de financement institutionnels signés par l'association, décrite dans la section « 3.2.3 *Produits à recevoir et Produits constatés d'avance* » ;
- L'impact de présentation lié à l'analyse des relations juridiques entre l'association et ses tiers décrit dans la section « 3.2.4. *Présentation des comptes basée sur la relation juridique vis-à-vis de l'association* » ;
- L'information portée dans le paragraphe de la section « 2.1. *Faits significatifs de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées à la crise sanitaire Covid-19.

2.4 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les contributions financières à recevoir et constatées d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charbonnières, le 3 décembre 2021

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes
Le commissaire aux comptes


Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

COMPTES ANNUELS

1. BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	87,571	- 87,427	144	474
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	860		861	946
TOTAL (I)	88,432	- 87,427	1,005	1,420
COMPTES DE LIAISON (II)				-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	13,844,253		13,844,253	401,323
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5,757,426		5,757,426	12,710,625
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5,080,154		5,080,154	2,390,839
Charges constatées d'avance				144
TOTAL (III)	24,681,832		24,681,833	15,502,931
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)	18,586		18,586	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	24,788,851	- 87,427	24,701,424	15,504,351

2. BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	364,317	433,036
Excédent ou déficit de l'exercice	155,212	-68,719
Situation nette (sous-total)	519,530	364,317
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	519,530	364,317
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources	8,472	9,315
TOTAL (III)	8,472	9,315
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
- Divers		
- Associés - Alliance Relief International	1,986,313	7,988,021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	233,661	5,566,027
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68,882	11,004
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	751	358,643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		82,016
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	21,510,202	1,125,009
TOTAL (V)	23,799,809	15,130,718
Ecart de conversion passif (VI)	373,613	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	24,701,424	15,504,351

3. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5,000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	15,278	4,500
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	26,461,127	13,154,460
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	26,481,404	13,158,960
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	4,271,213	1,336,185
Variation de stocks	15	
Autres achats et charges externes	19,575,728	3,547,226
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		99,455
Salaires et traitements	450,170	7,116,915
Charges sociales	206,430	541,992
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
- sur Immobilisations: Dotations aux amortissements	287	10,743
- sur Immobilisations: Dotations aux dépréciations		
- sur Actifs circulants: Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Report en fonds dédiés - Engagements à réaliser sur ressources affectées		9,315
Autres charges	1,768,380	506,012
TOTAL II	26,272,223	13,167,843
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	209,182	-8,883
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3,333	
Différences négatives de change	50,635	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	53,969	
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	155,212	-8,883

4. COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		924
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		924
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		60,259
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		499
TOTAL VI		60,759
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-59,835
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	26,481,404	13,159,884
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	26,326,192	13,228,602
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	155,212	-68,718

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		10,920
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		10,920
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		10,920
Personnel bénévole		
TOTAL		10,920

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

MRCA/Relief International – France est une organisation non gouvernementale qui apporte depuis 1985 aux communautés vulnérables d'Afghanistan ou d'ailleurs, des soins de santé curatifs et préventifs, de l'éducation, des moyens d'assainissement de l'eau et des opportunités de développement économique.

L'expérience acquise en gestion d'hôpitaux et de centres de santé, en mise en place des projets d'hygiène et d'assainissement de l'eau, en aide apportée aux personnes vulnérables, a été étendue au-delà de l'Afghanistan lorsque l'association s'est alliée à Relief International UK et US en 2019.

Aujourd'hui, MRCA/Relief International France, est membre de l'alliance Relief International formant ainsi un réseau d'organisations à but non lucratif dont la mission commune est de travailler avec des communautés dans des environnements fragiles pour les aider à échapper à la pauvreté en leur apportant un soutien en cas de crises, en renforçant leur capacité de résistance aux catastrophes et aux situations d'urgence et en promouvant leur dignité à long terme.

2. FAITS SIGNIFICATIFS

2.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours d'une année sans précédent, MRCA / Relief International France s'est mobilisé, non seulement pour continuer à fournir des services vitaux à des millions de personnes en situation vulnérable, mais aussi pour prévenir et traiter le COVID-19 dans les communautés qui ont fait face à la pandémie avec très peu de ressources.

En février, avec l'Iran à l'épicentre de la pandémie, nous savions déjà que le monde entier serait touché par une crise sanitaire liée à ce nouveau coronavirus.

Les équipes de Relief International sur le terrain ont ainsi pu agir avec diligence pour assurer au mieux la sécurité de notre personnel et de ceux auprès de qui nous intervenons. Nos équipes ont ainsi travaillé très vite pour adapter nos programmes et intensifier notre réponse afin de prévenir et de traiter le COVID-19 tout en assurant la continuité de nos services existants en toute sécurité, fournissant Equipements de Protection Individuelles (EPI) et formations au traitement de l'infection ou tout autre moyen de prévention et de protection. Elles ont offert un soutien financier aux familles confrontées à des difficultés économiques par le biais d'une assistance en espèces et ont transféré nos programmes d'éducation vers des plateformes en ligne, surmontant au passage de nombreux défis.

Nous avons aussi dû faire face à nos propres défis organisationnels suite un incident avec des tiers non autorisés. En conséquence, le conseil d'administration a procédé à un changement de direction, un nouveau Directeur Général ayant pour mission de guider notre organisation dans cette période difficile.

La crise sanitaire liée au Coronavirus et les mesures qui en ont découlé dans l'ensemble des pays où nous intervenons, nous ont donc amenés à nous adapter sans pour autant avoir à stopper certaines de nos activités en 2020.

2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Fin 2020, MRCA/Relief International France, a identifié, dans l'un des pays ou l'association poursuit son activité humanitaire, un incident impliquant un tiers non autorisé par l'organisation et a procédé à une déclaration volontaire auprès du procureur de la République de cet incident.

Les organismes bailleurs de fonds de l'association ont aussi été informés et le principal d'entre eux, à savoir l'organisme de Protection Civile et Operations d'aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO) a retardé la signature de l'accord-cadre de partenariat avec MRCA/Relief International France jusqu'au mois d'août 2021.

Une des conséquences a été la perte de certains financements et le retard dans le démarrage d'autres programmes d'aide. Cela a également entraîné des changements dans la gestion de l'association, avec la nomination en février 2021 d'un directeur général intérimaire et la décision de créer un nouveau poste de responsable de l'éthique et de la conformité lequel a démarré en novembre 2021.

En 2021, à la suite de cet incident, les politiques, procédures et formations en matière de conformité de l'association ont été renforcées. L'incident a aussi été signalé par les associations partenaires de l'Alliance Relief International, que ce soit au Royaume-Uni ou aux États-Unis, à la fois aux autorités réglementaires et aux donateurs respectifs.

Relief International-US fonctionne désormais dans le cadre d'un accord administratif avec le gouvernement américain et un contrôleur indépendant a été nommé pour aider au renforcement continu de la conformité et des contrôles. Tous les donateurs travaillent désormais activement avec MRCA / Relief International France et les autres partenaires de l'Alliance Relief International.

Les membres du Conseil d'administration sont confiants que les mesures en place permettront d'éviter qu'un incident similaire ne se reproduise.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PÉRIMÈTRES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation :

- Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06
- La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables (méthode d'évaluation et de comptabilisation, méthodes de présentations des comptes, conformément à l'article 121-5 du règlement comptable de l'ANC n°2014-03) à l'exception du paragraphe ci-après expliquant la mise en œuvre du règlement ANC 2018-06.

Les comptes sont exprimés en euros.

3.2. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

3.2.1. Mise en œuvre du nouveau plan comptable associatif

A compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999. La colonne 2019 des états financiers et de ses notes annexes est restée conforme aux comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale le 1er juin 2021, conformément au règlement CRC n° 99-01.

La colonne 2020 des états financiers et de ses notes annexes est établie en conformité avec le règlement ANC n°2018-06. Le passage entre ces deux règlements engendre des changements de méthodes nécessitant des informations spécifiques qui sont traduits ci-dessous :

• Legs, donations

A compter du 1er janvier 2020, en application du règlement ANC °2018-06, l'ensemble des legs et donations sont comptabilisés dans les comptes spécifiques en tant qu'actifs et passifs.

La contrepartie fait l'objet d'une constatation en produits, sauf stipulation du testateur/donateur de renforcer les fonds propres de l'entité. L'association recevant très peu de donations, ce changement de réglementation est sans impacts sur les fonds propres.

Par ailleurs, l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2021 a décidé de modifier l'article 5 des statuts de l'association MRCA/Relief International France afin d'ajouter expressément en tant que ressources les fonds récoltés lors des appels à la générosité du public.

•Fonds institutionnels

Ce sont des financements attribués par des bailleurs institutionnels d'origine publique et privée, principalement à l'étranger, et destinées à financer la mise en œuvre des missions de l'association.

Un accord de financement est établi entre l'association et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (début et fin d'exécution), les activités financées, et détaille les engagements réciproques.

Le principal bailleur de fonds de MRCA – Relief International France est la Communauté Européenne, et plus particulièrement ECHO (European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations).

A compter de cet exercice, dès lors qu'un contrat de financement est signé, la totalité de ce financement est comptabilisé en produit. L'association analyse ensuite, en fin d'exercice l'ensemble des programmes et contrats en cours et constate produits à recevoir ou produits constatés d'avance.

Ce changement de méthode comptable des fonds institutionnels a eu pour conséquence d'augmenter l'actif et le passif du bilan de façon significative (voir tableau en 3.2.3). Il n'a eu d'impact ni sur le compte de résultat ni sur les fonds propres.

Par ailleurs, il a été fait une distinction entre les subventions (selon la définition donnée dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

enregistrées dans les comptes 74*, se déversant dans la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » du compte de résultat et les autres contributions financières perçues par l'association, enregistrées dans les comptes 755* et se déversant dans la ligne « Contributions financières » du compte de résultat.

3.2.2. Politique de change

Dans le respect des normes comptables françaises, la nouvelle politique de change se déroule en trois étapes :

- Comptes de bilan (actifs et passifs) hors fonds propres : conversion des soldes présentés à la date de clôture dans la devise de suivi au cours de change publiée à date par la Banque Centrale Européenne (les comptes bancaires en euros sont maintenus à leur valeur nominale) ;
- Fonds propres : maintien du cours historique : ceci constitue un changement de méthode comptable, les écarts de conversion impactant le report à nouveau sur les exercices précédents.
- Compte de résultats (produits et charges) : réévaluation en Euros en utilisant le taux moyen de change de la devise d'enregistrement ou devise originale à date de comptabilisation dans les résultats de la période. Les taux moyens peuvent être pondérés par le volume des transactions en devises effectuées pour les opérations au cours de la période comptable.

Le tableau ci-dessous expose l'impact du changement de méthode dans les comptes de bilan et dans le compte de résultats :

BILAN	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2019	31/12/2020 METHODE N-1	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2020
Ecart de conversion actif (VI)	Nouvelle Politique de Change				18,586
Report à nouveau et Resultat 2019		364,317	447,054	-82,736	364,317
Ecart de conversion passif (VI)	Nouvelle Politique de Change				373,613
RESULTAT FINANCIER		31/12/2019	31/12/2020 METHODE N-1	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2020
Différences de change	Nouvelle Politique de Change		-389,812	440,448	50,635
TOTAL			-389,812	440,448	51,871

A noter que les écarts de conversion n'étaient pas constatés sur l'exercice précédent.

3.2.3. Produits à recevoir & Produits constatés d'avance

Le montant des produits à recevoir et produits constatés d'avance au 31 décembre 2019 correspondait à une méthode à l'encaissement : les recettes sur les programmes financés par les bailleurs étaient constatées à hauteur des avances reçues puis reprises en fin d'exercice pour les montants excédant les dépenses réalisées sur ces programmes, augmentées de la part des coûts indirects de RI prévus aux contrats.

A compter du 1er janvier 2020, en vue d'être conforme au Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06, l'association a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats des financeurs et la méthode comptable appliquée est désormais la suivante :

- L'ensemble des recettes correspondant aux engagements des financeurs à la date de signature des conventions, est constaté en comptabilité en fin d'exercice.
- Les recettes non réalisées en fin d'exercice sont enregistrées en produits constatés d'avance afin d'être reportées à l'exercice suivant.
- Le montant des recettes de l'exercice correspond donc aux recettes liées aux dépenses réalisées sur les contrats des financeurs augmentées des coûts indirects prévus aux contrats.

Le changement de méthode n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

Le tableau ci-dessous expose l'impact du changement de méthode dans les comptes de bilan :

CREANCES	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2019	31/12/2020 METHODE N-1	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2020
Créances clients usagers et comptes rattachés	FAE ET PCA	401,323	3,700,553	10,143,699	13,844,253
TOTAL		401,323	3,700,553	10,143,699	13,844,253
DETTES	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2019	31/12/2020 METHODE N-1	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2020
Avances & acomptes recus s/commandes en cours	FAE ET PCA	5,566,027	8,888,985	- 8,655,324	233,661
Produits constatés d'avance	FAE ET PCA	1,125,009	2,711,178	18,799,024	21,510,202
TOTAL		6,691,035	11,600,164	10,143,699	21,743,863

L'impact du changement de méthode correspond finalement aux financements non reçus en banque et dont le produit est reporté sur les exercices suivants.

3.2.4. Présentation des comptes basée sur la relation juridique vis-à-vis de l'association

Durant l'exercice précédent, les charges de personnel et les dettes fournisseurs liées à la réalisation de programmes in situ et ayant généré des dettes envers Relief International US étaient classées au compte de résultat et au bilan selon la nature originelle de la charge, créance ou dette.

A la clôture de l'exercice 2020, ces charges, créances et dettes ont été reclassées pour tenir compte de la relation juridique vis à vis de l'association, les rémunérations de personnel ayant la nature de sous-traitance étant reclassées en charges externes, les dettes fournisseurs et provision de charges de personnel étant reclassées en dettes intercompany envers RI US.

Le tableau ci-dessous expose l'impact du changement de méthode au compte de résultats :

CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2019	31/12/2020 METHODE N-1	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2020
Autres achats et charges externes	3,547,226	7,751,697	11,824,031	19,575,728
Aides financières				-
Impôts, taxes et versements assimilés	99,455			-
Salaires et traitements	7,116,915	11,350,094	10,899,924	450,170
Charges sociales	541,992	1,130,537	924,107	206,430
TOTAL	11,305,588	20,232,328		20,232,328

Le tableau ci-dessous expose l'impact du changement de méthode dans les comptes de bilan :

ACTIF	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2019	31/12/2020 METHODE N-1	CHANGEMENT DE METHODE	31/12/2020
Créances					
Autres créances (y compris Créances Alliance Relief I)	RELATION JURIDIQUE INTERCO	12,710,625	5,757,426		5,757,426
TOTAL		12,710,625	5,757,426		5,757,426
DETTES					
Emprunts et dettes financières diverses					
- Divers					
- Associés - Alliance Relief International	RELATION JURIDIQUE INTERCO	7,988,021	-	1,986,313	1,986,313
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	RELATION JURIDIQUE INTERCO	11,004	1,697,755	1,628,873	68,882
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales	RELATION JURIDIQUE INTERCO	358,643	358,191	357,440	751
TOTAL		8,357,668	2,055,946		2,055,946

4. INFORMATION COMPLEMENTAIRES – POSTES DU BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le nouveau matériel informatique et le mobilier en France sont financés par Relief International US depuis l'alliance.

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I	-	-	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport	19,383		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	76,911		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Total II	96,294	-	
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	946		
Total III	946	-	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	97,241	-	

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			-	
Total I	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains			-	
Constructions sur sol propre			-	
Constructions sur sol d'autrui			-	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			-	
Installations générales, agencements et aménagements divers			-	
Matériel de transport		1,754	17,629	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6,969	69,942	
Emballages récupérables et divers			-	
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Total II	-	8,723	87,571	-
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence			-	
Autres participations			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts et autres immobilisations financières		86	861	
Total III	-	86	861	-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		8,809	88,432	-

4.2. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La localisation des immobilisations détermine la méthode de dépréciation :

- Les immobilisations utilisées pour les programmes à l'étranger et financées par les bailleurs de fonds, étaient dépréciées à 100% à leur date d'acquisition. A compter de l'alliance avec Relief International, elles sont constatées en charge sur les programmes.
Elles correspondent principalement à du matériel médical et du matériel de transport utilisé dans les centres de santé en Afghanistan. En cas d'arrêt du programme avec le donneur, ce matériel est transféré à la nouvelle NGO exécutant le programme.
- Les immobilisations situées au siège de MRCA Relief International France à Paris font l'objet de dépréciation pour amortissement selon la méthode dite "linéaire", en fonction des durées suivantes :
 - Matériel de bureau et informatique : 4 ans
 - Mobilier : 5 ans

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total I				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	19,383		1,754	17,629
Matériel de bureau et informatique, mobilier	76,437	287	6,926	69,798
Emballages récupérables et divers				
Total II	95,820	287	8,680	87,427
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	95,820	287	8,680	87,427

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvpt.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immos incorporelles							
Total I							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total II							
Frais d'acqu. des titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							
Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

4.3. SUIVI DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	433,036	-68,719			364,317
Excédent ou déficit de l'exercice	-68,718				155,212
Situation nette	364,718	-68,719			519,530
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	364,718	-68,719			519,530

4.4. SUIVI DES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 8 475 €

FONDS DEDIES ISSUS DE :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont amort.		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation - Total							
Fonds dédiés / Kapisa 1042 achevé en 2017	8,679				-785	7,894	7,894
Fonds dédiés / Kapisa 1057 achevé en 2017	639				-58	581	581
Contributions financières d'autres organismes - total	9,318				-843	8,475	8,475
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	9,318				-843	8,475	8,475

4.5. PROVISIONS

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges					
Total II					
Provisions pour dépréciations					
Total III					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)					
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)					

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

4.6. ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers, adhérents				
Reçues sur legs et donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		19,601,679	18,022,572	1,579,106

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
- Divers					
- Associés					
Avances et acomptes recus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
Total		23,799,809	22,220,702	1,579,106	

4.7. DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance			31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			21,510,202	1,125,009
<i>Bailleur</i>	<i>Programme #</i>	<i>Pays</i>		
Le conseil dépar	1041	France	5,000	
NRC	8001	Iran	1,909,723	
ECHO	8002	Sudan	2,461,012	
ECHO	8003	Iran	589,523	
ECHO	8004	Yemen	210,993	
ECHO	8005	Turkey	67,880	
ECHO	8006	Myanmar	78,410	
World Bank- Far	8008	Afghanistan	2,178,816	1,118,200
World Bank-Nim	8009	Afghanistan	721,781	
WFP	8011	Afghanistan	328	
ECHO	8013	Iran	130,214	
ECHO	8015	Syria	3,337,932	
ECHO	8016	Turkey	1,261,956	
ECHO	8017	Iran	4,712,661	
DANIDA	8018	Lebanon	1,646,395	
MOPH Afg	8022	Afghanistan	413,178	
MOPH Afg	8023	Afghanistan	469,044	
Iran	8025	Iran	1,000,000	
EU	8350	Iran	297,952	
UNDP-Malaria	8010	Afghanistan		6,809
MOPH Afg	8019	Afghanistan	5,153	
MOPH Afg	8020	Afghanistan	7,191	
MOPH Afg	8021	Afghanistan	5,060	
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Total			21,510,202	1,125,009

4.8. BENEVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Le règlement comptable des associations impose de constater au pied du Compte de résultat sous des rubriques spécifiques les contributions volontaires qui ont été inscrites en comptabilité. L'association valorisait précédemment le temps passé par le trésorier et le président de l'association au titre du bénévolat. Il a été décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, dans un souci d'homogénéisation des pratiques au sein de l'alliance Relief International ce temps ne serait plus suivi.

Il n'y a eu aucune contribution volontaire au cours de l'exercice 2020.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		10,920
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		10,920
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		10,920
Personnel bénévole		
TOTAL		10,920

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif salarié de l'association

Au 31 décembre 2020, l'association compte 7 salariés permanents.

5.2. Autres achats & charges externes

Les autres achats et charges externes comprennent 11.82 million d'euros de coût des rémunérations versées à 3,049 membres du personnel de l'alliance Relief International au niveau local ou régional, ou aux membres des fonctions support qui travaillent à la mise en œuvre des programmes d'aide de MRCA/RI France dans le monde entier.

5.3. Honoraires de commissaires aux comptes

Les honoraires facturés au titre de l'audit légal des comptes 2020 sont de 26 340 € TTC.

5.4. Rémunération des organes de direction

En conformité avec l'article 20 de la LOI n° 2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif, l'association doit fournir la rémunération perçue par les dirigeants de l'association : les membres du conseil d'administration de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur mandat.

Il n'y a pas eu de remboursement de frais aux membres du conseil d'administration en 2020.